

COMMUNE DE SURBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15

Séance du 16 DECEMBRE 2020

Sous la présidence de Monsieur ROUX Oliver, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno
Mmes. BASTIAN Cathie, BRACONNIER Nadia, MULLER Anne, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie

Excusés : Mme LANG Anaïs qui donne délégation à M. GROSSHANS Daniel, M. WILHELM Pierre qui donne délégation à M. ROUX Olivier, M. SCHMITT Claude

Absente : Mme GROSSHOLZ Christiane

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 15 + 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'un point à l'ordre du jour qui est « l'autorisation d'adhésion à la commande groupée du centre de gestion pour la création ou la mise à jour du document unique ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal a été adopté **à l'unanimité**.

2/ AFFAIRES COURANTES

Approbation de l'avant-projet définitif concernant la construction du périscolaire et d'une école maternelle à Surbourg

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif réalisé par les architectes AUBRY-LIEUTIER et approuvé par le conseil communautaire en date du 15 décembre 2020.

Le Maire rappelle que l'implantation d'une école maternelle sur le même site que le périscolaire a été une opportunité saisie et validée par l'équipe municipale en place dans sa séance du 10 septembre 2020.

Le Maire fait part aux conseillers des grandes lignes du projet et de ses modifications :

- L'implantation du projet reste identique, à l'arrière de l'école élémentaire, en connexion avec le préau. Le bâtiment créé en soutènement dans la pente du terrain en créant ainsi deux niveaux. Un premier niveau, en partie haute, permet d'accéder au périscolaire et un deuxième niveau, en partie basse, accueillera la maternelle.
- L'ajout de l'école maternelle dans le cadre du projet n'a pas modifié grandement le plan du périscolaire. A l'ouest du bâtiment, un escalier intérieur a été ajouté et des ouvertures verticales (double hauteur / puits de lumière) relient les deux niveaux dans les circulations côté Nord.
- Les modifications les plus importantes sont visibles en façade Sud par l'adjonction de baies vitrées au niveau du rez-de-jardin, sans impact pour le périscolaire. En façades Ouest les baies vitrées donnent à présent accès à une loggia.
- Au Nord, la façade a été simplifiée et alignée tout en préservant les ouvertures.

L'adjonction de l'école maternelle vient profiter du volume existant en dessous du périscolaire sans pour autant impacter le principe du projet validé lors du premier APD le 22/01/2020.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'avant-projet définitif de la construction d'un accueil périscolaire et d'une école maternelle à Surbourg pour un montant de travaux prévisionnel estimé à 2 122 559 € HT hors frais de MOE. Les travaux liés aux aménagements extérieurs s'élevant à 207 924 € ainsi que le coût de construction de l'école maternelle estimé à 770 205 € seront pris en charge par la Commune de Surbourg. Les frais de MOE + autres frais seront répartis au prorata de participation de chaque collectivité au montant des travaux à savoir : CCOF 54 % / Commune de Surbourg 46 %.
- Le planning prévisionnel y afférent
- L'annexe financière y afférente

Et autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les documents liés à ce projet.

Plan vélo 2022-2024

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la création de nouvelles infrastructures et itinéraires cyclables sur le territoire des deux communautés de communes (Outre-forêt et Pays de Wissembourg).

Ce projet d'environ 5 millions d'euros pour les axes A et B doit se réaliser entre 2022 et 2024. L'axe C quant à lui est estimé à 3 millions d'euros et sera réalisé après 2024.

Le Département subventionnera à hauteur maximale de 80 %, soit 4 000 000 €.

A la charge des deux Communautés 1 000 000 € (Pays de Wissembourg 600 000 € / COCOF 400 000 €).

Ce projet profitera aux cyclistes empruntant déjà la piste cyclable existante au Sud de Surbourg en direction de Betschdorf et Hatten.

Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

- Vu** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en œuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- Vu** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;
- Vu** l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune dispose du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de M le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif 2021

3/ RAPPORT DES ADJOINTS

Monsieur Bruno WAGNER :

- Projet d'implantation d'un pylône de 30 m 4G au lieudit Reimerswillerweg, section n°2 parcelle 270.
- Projet similaire sur une parcelle privée déposée par GAEC SCHARRENBARGER (négociation dépose pylône SFR existant).
- Avancement sur le projet d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc :
Début décembre commission voirie
Implantation écluses / solutions alternatives ? Giratoire ? Ilot central ?
Planning : travaux assainissement démarrage en mars 2021

M Daniel GROSSHANS :

- Modification horaire Commission Communication
- SMICTOM : le calendrier sera distribué par les conseillers

M Olivier TROLL :

- Inscriptions par mail aux journées de formation des 23/01/2021 et 06/02/2021
- Circulation : le radar pédagogique situé de la Scierie a un problème d'enregistrement des données

Nathalie SCHMITZ :

- Remerciements distribution des cadeaux de Noël aux Aïnés
- Décoration des illuminations de Noël : 21 inscriptions, tournée du Jury le 12/12/2020
- Chalet du Père-Noël : remerciements
- Confection des jardinières de décoration de la Mairie par les membres de la commission
- Objectifs 2021 : accentuer les décorations de Noël, améliorations si nécessaire et nouvelles propositions.

4/ AFFAIRES FINANCIERES

Acquisition d'un tracteur

Suite à l'exposé du Maire de la nécessité d'acquérir un tracteur et dans un souci d'amélioration des conditions de travail de nos agents techniques, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer le devis avec l'entreprise proposant la meilleure offre.

JOST	38 000 €	extension de garantie en sus
AGRI2	39 000 €	extension de garantie en sus
KUBOTA	35 000 €	garantie offerte

La société **RUFFENACH**, concessionnaire Kubota, propose un paiement à crédit sur une durée de 60 mois, remboursable trimestriellement.

A cet effet, il y aura 2 écritures comptable :

- D'une part, l'émission d'un titre de recette de 35 000 € en section « Investissement » à l'article « 1641 emprunts », afin de percevoir les fonds du prêt sur le compte de la commune.
- D'autre part, l'émission d'un mandat de paiement de 35 000 € en section « Investissement » à l'article « 2183 matériels roulants », pour le paiement du tracteur à l'entreprise RUFFENHACH.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à passer la commande auprès de la Société RUFFENHACH et à signer l'offre de prêt s'y rapportant.

Convention Orange

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'opérateur Orange, d'implanter une nouvelle antenne de radio de téléphonie mobile, sur un terrain appartenant à la Commune au niveau du lieu-dit **Reimerswillerweg**, section 2 parcelle n°270 à 67250 SURBOURG. Cet emplacement a pour objet de permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques (supports d'antennes, antennes, câbles, armoires techniques, l'ensemble relié aux réseaux électriques et de télécommunications) pour la téléphonie mobile. Un dossier de présentation permet de visualiser l'ensemble du projet (pylône, zone technique, emprise au sol...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le projet ORANGE et autorise Orange à réaliser les travaux
Ce type d'installation est contractualisé par la signature d'un bail d'une durée de 12 ans et par le versement d'un loyer annuel. Le montant du loyer s'élève à 3 000 euros nets
La révision du loyer se fera sur la base de 1% annuel
- Autorise Orange à réaliser toutes les démarches administratives
- Autorise Orange à raccorder ses installations techniques aux réseaux (ES, Orange...) à ses frais
- Autorise le maire à signer la convention à intervenir et toutes pièces liées à ce projet

Masques filières Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau de répartition de la commande des 18 000 masques textiles commandés par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt au Conseil Départemental et accepte le montant restant à la charge de la Commune de Surbourg à savoir 50 % soit 1 804,05 €.

Virement de crédit

Conformément à la réglementation, le Maire informe le Conseil Municipal avoir pris en date du 03/12/2020, un arrêté relatif à un virement de crédit d'un montant de 11 000 € du chapitre 20 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 23 « Immobilisations ».

Ce virement a été effectué pour permettre les mandatements suivants :

- | | | |
|-----------------------|---------|---------------------------------|
| - Entreprise MEYER | 3 008 € | Local rangement Salle des Fêtes |
| - Metallerie SCHEIBEL | 3 597 € | Local rangement Salle des Fêtes |
| - Entreprise SOPREMA | 3 605 € | Climatisation |

Total 10 210 €

Droits entrées Piscine Municipale – Betschdorf

M le Maire informe les membres du Conseil avoir réceptionné un courrier en mairie le 23/11/20 en provenance de la Commune de Betschdorf rappelant les termes d'un premier courrier reçu au cours du mois d'avril 2020 concernant le planning des séances de piscine pour les élèves scolarisés. Ce courrier stipulait que toute séance, même non dispensée serait facturée.

En rapport avec la Covid, il a été décidé avec le corps enseignant de ne plus suivre les cours pendant le confinement et ce, malgré le contexte sanitaire et le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 autorisant dans son article 42 l'accueil des groupes scolaires dans les piscines.

Sur les 12 séances initialement prévues, les 7 séances qui n'ont pas été honoré seront donc facturées.

Association française de Sclérose en place – Demande de subvention

M le Maire fait part aux Conseillers Municipaux d'une demande de subvention de l'AFSEP. Cette association, comme bien d'autres a dû s'adapter dans ce contexte de crise sanitaire, pour garder le contact avec leurs adhérents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement à leur demande.

5/ COMMUNICATIONS

- **Ouverture d'une micro-crèche « Au Berceau de Lisa »** au 3 rue des Vergers à Surbourg le 1^{er} décembre 2020 avec une capacité d'accueil de 10 enfants (entre 10 semaines et 6 ans). Mme BOSSERT Lisa en est la gérante. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
- **Réunion avec les assistantes maternelles prévue le 21/12/2020** : point sur les capacités d'accueil, des agréments, de l'effectif scolaire de maternelle qui est en baisse, le maintien des 3 classes, le seuil de fermeture de classe en deçà de 66 élèves... Possibilité pour les nourrices de garder des enfants venant de l'extérieur et de les scolariser à Surbourg.
- **Recensement de la population** : au vu du contexte sanitaire actuel, le recensement de la population de notre commune, initialement prévu en janvier et février 2021 est reporté d'une année.
- **Bilan de l'adjudication de bois du 5/12/2020** : 54 lots ont été vendus pour un total de 20 680€.
- **Contrat ES** : Le contrat ES de la STEP arrive à échéance le 31/01/2021 et ne sera pas tacitement reconduit. Suite au RDV avec M SIEFFERT, une nouvelle proposition tarifaire à la hausse nous a été proposée pour les 3 prochaines années. Afin de récolter d'autres propositions, un appel d'offres a été lancé sur la plateforme Alsace Marchés Publics avec pour date limite de dépôt au 31/12/2020.

- **Carte Scolaire** : Réception d'un courrier de l'Inspecteur de l'Education Nationale concernant les effectifs scolaires 2021-2022. Un RDV avec M le Maire a été fixé le 18/12/2021 avec l'Inspecteur de l'académie. L'objectif étant de lui apporter tout élément permettant le maintien de l'effectif actuel de nos enseignants et des ATSEM. En effet, pour la prochaine rentrée scolaire, il n'y aurait que 54 élèves pour un seuil de 63. Par-contre à l'école élémentaire l'effectif serait supérieur au seuil d'ouverture, soit 117 pour un seuil de 112.
- **Prolongation du contrat de Yann Schwartzenberger** : Mme Térésa DA SILVA s'est vu prolonger son arrêt maladie jusqu'au 15/01/2021 minimum. A cet effet, le contrat de Yann a été renouvelé jusqu'au 31/01/2021.
- **Licence IV Acropole** : le Sous-Préfet émet un avis défavorable à la demande de transfert d'une licence IV formulée par M Christophe SCHAENDEL.
- **LR 309 – Desserte de Surbourg** : à la suite de plusieurs demandes d'habitants de Surbourg, le Directeur de la Maison de Région de Strasbourg nous informe qu'à partir du 04/01/2021, la desserte de Surbourg sera assurée du lundi au vendredi à Surbourg « St Arbogast » à 18h29 et « Mairie » à 18h31. Cela permettra aux élèves/étudiants qui terminent à 18h de prendre le bus en départ de Haguenau. De plus, à partir de septembre 2021, toutes les lignes en provenance de Haguenau et à destination de Hatten desserviront Surbourg.
- **Vente Maison LAURENT – rue du Stade** : La Maison LAURENT sera probablement mise en vente début 2021. Le conseil municipal voit en cet immeuble des possibilités de développement pour la commune et autorise le Maire à engager les négociations avec la famille.
- **Agence Postale Communale** : renouvellement du contrat avec la Direction de la Poste sur une durée de 9 ans, soit jusqu'en 12/2029.
- **Kremser Mathieu** a été reçu par M le Maire en mairie. Il s'engage à ne plus mettre son Poids Lourd sur le trottoir pour ne pas le détériorer. Cependant, il ne s'engage pas à s'interdire de stationner avec sa voiture ou sa camionnette, car il serait le seul à Surbourg à qui le Maire interdirait un stationnement sur le trottoir.
- **CCOF – Révision du PLU** : Le conseil communautaire de l'Outre-Forêt s'est réuni mardi 15 décembre à l'Escal de Betschdorf sous la présidence de M. Paul Heintz. La modification du plan local d'urbanisme de Rittershoffen, prérequis à l'installation d'un projet de méthaniseur, a été validée après avoir fait débat.
La CCOF est compétente en matière de révision du PLUi. Les membres du Conseil Communautaire se sont prononcés favorablement à la question qui leur a été posée, à savoir « *Approuvez-vous la modification de la zone NA en zone AC constructible ?* ».
- **Mairie - congés de Noël** : Entre Noël et Nouvel An, le secrétariat sera ouvert et fermera à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15

ROUX Olivier

WAGNER Bruno

GROSSHANS Daniel

SCHMITZ Nathalie

BASTIAN Cathie

MULLER Anne

BISSELBACH Eric

BRACONNIER Nadia

MULLER Véronique

FORST Rémy

GERBER Rémi

REYMANN Aurélie

ROTH Valérie

SCHEIBEL Gérard

TROLL Olivier

LANG Anaïs

WILHELM Pierre

SCHMITT Claude

GROSSHOLZ Christiane